

projet de Z.P.P.A.U. pour les communes de
AVRILLE, LE BERNARD, LONGEVILLE, SAINT HILAIRE LA FORET

NOTE DE PRESENTATION

contexte de l'étude

Contrairement à beaucoup d'autre l'objectif de départ de cette Z.P.P.A.U. n'était pas essentiellement de maîtriser les transformations d'un patrimoine malmené par la poussée de l'urbanisation, en effet les secteurs les plus sensibles se sont avérés peu concernés par les demandes de constructions; il s'agissait plutôt, de faire l'inventaire des richesses de ces communes et afin de les préserver de l'oubli, de les faire connaître et d'éviter leur destruction par négligence.

Ces quatre communes se trouvent rassemblée par un important gisement archéologique dans lequel, ont déjà été répertoriés, plus de cents mégalithes, ainsi que plusieurs site gallo-romains, et deux mottes féodales. A coté de cela le patrimoine bâti de ces communes apparaît souvent bien modeste malgré la présence d'un château renaissance et de quatre églises d'origine romane. L'étude a cependant portée systématiquement sur l'ensemble du territoire de chaque commune permettant ainsi de révéler les richesses d'un patrimoine réputé ordinaire.

Pour faciliter les procédures administratives le résultat de l'étude a été divisé pour former quatre dossier de création de Z.P.P.A.U. ce n'est évidemment qu'un problème de présentation, les implantations mégalithiques ne se préoccupaient pas des limites de communes !

périmètres

Cette Z.P.P.A.U. se singularise par le grand nombre de périmètres qu'elle comporte; ceci est apparu inévitable face à l'éparpillement des sites archéologiques, l'autre alternative étant cerner la presque totalité de la surface des communes ce qui ne paraissait pas réaliste.

règlement

Celui-ci présente la particularité de viser autant l'exploitation agricole et les travaux d'infrastructure que les constructions; la plupart des terrains concernés se trouve en effet en dehors des zones d'urbanisation actuellement prévues aux P.O.S..

inventaire, sensibilisation, communication

Le dossier présenté comporte un document supplémentaire intitulé "fiches d'inventaire classées par périmètre", bien qu'il ne soit pas légalement indispensable, il s'agit là de la pièce majeure de l'étude. Ce document permettra de justifier clairement des mesures de protection prises pour chaque zone, mais c'est surtout un outil d'information qui pourrait servir de base a la publication d'un véritable ouvrage sur le patrimoine des quatre communes.